


Transaction Ajout	N° du calendrier 60346	N° de la demande 53	N° de la règle 0704	
	Nom de l'organisme Université du Québec à Montréal (UQAM)			

DESCRIPTION		
Titre Recrutement des étudiants	Recueil BCI	N° de la règle ENSEIGN-11
Processus / Activité Recrutement des étudiants	Code de classification 704	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal Bureau du recrutement		
Description et utilisation Informations relatives aux activités et aux actions de promotion organisées dans le but de recruter de nouveaux étudiants : journées portes ouvertes, tournées universitaires dans les collèges et écoles secondaires, présentations, séances d'information et activités de promotion (congrès, kiosques, salons, campagnes publicitaires), planification des activités et des actions de recrutement institutionnelles avec les facultés, comités de recrutement et de promotion institutionnelle, infolettre et séquences de communication. La base de données Recrutement des étudiants (Dialog Insight) permet au Bureau du recrutement d'effectuer des relances courriel auprès des futurs étudiants.		
Types de documents plan d'action; programme; rapport; publicité; dépliant; document de logistique; bilan; historique; document promotionnel; base de données		
Documents essentiels : Non		Documents confidentiels : Oui
Références juridiques Politique no 49 institutionnelle de recrutement.		
Remarques générales La base de données du dossier académique permet au Bureau du recrutement d'effectuer des relances courriel auprès des nouveaux étudiants admis (règle 0716.1).		

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition	
				Actif		Semi-actif		Inactif	
0704P	Principal	dm, pa		5		0		Tri	R1
0704S	Secondaire	dm, pa		2		0		Destruction	

Remarques relatives au délai de conservation R1 : Conservation des plans d'action, programmes, rapports, publicités et dépliants des activités de recrutement. Élimination des autres documents.
Document annexé : Non